
Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: Jeudi 28 février 2019 / Donnerstag, 28. Februar 2019

Lieu / Ort: salle paroissiale de Belfaux, route de l'Eglise 1

Présidence / Präsidenschaft

M. Marc **Lüthi**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Belfaux

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que M. Marius **Achermann**

Belfaux

Mme Jacqueline **Gury Racine** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Corminboeuf

MM. Alain **Lunghi**, Dominique **Rhême** et Dario **Viel**

Düdingen / Guin

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Laurent **Bächler**, Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Fribourg / Freiburg

Mmes Immaculée **Mosoba**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémard** et Marie **Zbinden** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Charles **de Reyff**, Christophe **Giller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally**, Philippe **Vorlet** et Lionel **Walter**

Givisiez

MM. Vladimir **Colella** et Hervé **Schuwey**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Simon **Gabaglio** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Claude **Monney** et Loris **Schnarrenberger**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann** (Fribourg), Eva **Berclaz** (Givisiez), Liliane **Galley** (Fribourg) et Fabienne **Menétrey** (Fribourg) ainsi que MM. Gérald **Collaud** (Fribourg), Oliver **Collaud** (Fribourg), Jean-Luc **Dumoulin** (Matran), Gilles **de Reyff** (Givisiez), Jérôme **Hayoz** (Fribourg), Jean-Luc **Humbert** (Marly), Christophe **Maillard** (Marly), Michel **Moret** (Avry) et Eric **Romanens** (Marly)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Rose-Marie **Probst** (Belfaux) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** (Corminboeuf)

Ordre du jour / Tagesordnung

1. **Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
2. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'agglomération / Genehmigung der Protokolle der Sitzung des Agglomerationsrates**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2018 / Genehmigung des Protokolls vom 13. September 2018
 - 2.2 Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018 / Genehmigung des Protokolls vom 11. Oktober 2018
3. **Communications / Mitteilungen**
 - 2.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 2.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. **Election au Comité / Wahl in den Vorstand**
5. **Crédit d'Etude du Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (PDA) / Studiendarlehen für das Agglomerationsprogramm der vierten Generation (AP4) bzw. den Regionalen Richtplan der Agglomeration (RPA)**
 - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.3 Présentation du message n° 25 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 25 des Vorstandes Rapporteurs / Berichterstatterinnen: Andrea Burgener-Woeffray & Eliane Dévaud-Sciboz
 - 5.4 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
6. **Crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts d'agglomération et leur mise en réseau (PA3/3NP.01) / Freigabe eines Studiendarlehens für die Ausarbeitung einer globalen Vision über die Agglomerationsgrünflächen und deren Vernetzung (AP3/NL.01)**
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n° 26 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 26 des Vorstandes Rapporteure / Berichterstatterin: Andrea Burgener-Woeffray
 - 6.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. **Crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe (PA3/U.01) / Freigabe eines Studiendarlehens für die Definition des Siedlungsentwicklungspotenzials pro Achse (AP3/3S.01)**
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 27 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 27 des Vorstandes Rapporteure / Berichterstatterin: Andrea Burgener-Woeffray
 - 7.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. **Réponse du Comité à la question relative à la position et à la stratégie du Comité sur l'avenir de l'Agglomération en cas de fusion du Grand-Fribourg / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage betreffend den Standpunkt und die Strategie des Agglomerationsvorstandes zur Zukunft der Agglomeration Freiburg im Falle einer Fusion des Grossfreiburgs (Quest_Leg2016-2021_2017_006)**
 - 8.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: René Schneuwly
 - 8.2 Avis de l'auteur / Meinung des Autors : Sébastien Dorthe

- 9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse**
- 9.1 Postulat relatif à une commission de l'horaire des Transports publics de l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend einer Fahrplankommission für den öffentlichen Verkehr der Freiburger Agglomeration (Post_Leg_2016-2021_2018_013)**
- a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren: Christoph Allenspach & Dimitri Küttel
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
Rapporteure / Berichterstatterin: Eliane Dévaud-Sciboz
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.2 Postulat concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos / Postulat betreffend eine Partnerschaft mit einem Unternehmen, das ein GPS-Ortungssystem für Fahrräder anbietet (Post_Leg_2016-2021_2018_014)**
- a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors: Gérald Collaud
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
Rapporteure / Berichterstatterin: Eliane Dévaud-Sciboz
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.3 Postulat concernant le développement d'un service de livraison à domicile dans l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend die Einführung eines Hauslieferdienstes in der Freiburger Agglomeration (Post_Leg_2016-2021_2018_015)**
- a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors: Gérald Collaud
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes.
Rapporteur / Berichterstatter: René Schneuwly
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.4 Postulat demandant l'étude de la possibilité de mettre des petits bus 100 % électriques sur la ligne 4 Gare-Auge / Postulat betreffend eine Studie zur Prüfung der Möglichkeit, zu 100 % elektrische Kleinbusse auf der Linie 4 Bahnhof-Auge einzusetzen (Post_Leg_2016-2021_2018_016)**
- a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors: Pierre-Alain Perritaz
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
Rapporteure / Berichterstatterin: Eliane Dévaud-Sciboz
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

10. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:*Toutes les abréviations sont en italique dans le document.**Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.*

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire de l'Agglomération de Fribourg qui est composé des dix communes membres)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet der Agglomeration Freiburg, das sich aus zehn Mitgliedgemeinden zusammensetzt)
Assemblée constitutive	Assemblée constitutive du Grand Fribourg	konstituierende Versammlung	konstituierende Versammlung Grossfreiburg
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
canton	canton de Fribourg (territoire)	Kanton	Kanton Freiburg (Gebiet)
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg	KrRM	Kommission für regionale Raumplanung und Mobilität der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne)	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Dürnten, Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne)
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
CRID	Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné	CRID	Regionalkonferenz für regionale Infrastrukturen und eine koordinierte regionale Entwicklung
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg	ARUM	Aufgabenbereich der Raumplanung, der Umwelt und der Mobilität der Agglomeration Freiburg
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg	ILFD	Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft des Staats Freiburg
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)	Staat Freiburg	Staat Freiburg (politisches Organ)

LATec	loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1) de l'Etat de Fribourg	RPBG	Raumplanungs- und Baugesetz (SGF 710.1) des Staats Freiburg
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
OFS	Office fédéral de la statistique	BFS	Bundesamt für Statistik
ordre du jour	ordre du jour de la présente séance	Traktandenliste	Traktandenliste der gegenwärtigen Sitzung
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (adopté par le Conseil d'agglomération le 13 octobre 2016 et approuvé par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2016)	RPA	regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg (angenommen durch den Agglomerationsrat am 13. Oktober 2016 und genehmigt durch den Staatsrat am 5. Dezember 2016)
PDCant	Plan directeur cantonal	KantRP	kantonale Richtplan
PDSarine	Plan directeur de la Sarine	SaaneRP	Richtplan des Saanebezirks
PV	procès-verbal	PK	Protokoll
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg
scrutateurs	membres (scrutateurs et scrutatrices) du Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg qui concourent au bon déroulement et au dépouillement du scrutin	Stimmzähler	Mitglieder (Stimmzähler und Stimmzählerinnen) des Rastbüros der Agglomeration Freiburg, die für den guten Verlauf der Abstimmungen und der Stimmauszählung besorgt sind
TIM	transport/trafic individuel motorisé	MIV	motorisierter Individualverkehr
TP	transport public	ÖV	öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois Holding SA	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe Holding (TPF) AG
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo	TransAgglo, Langsamverkehrsachse, die die Freiburger Agglomeration durchquert

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, liebe Kolleginnen und Kollegen, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, invité-e-s ainsi qu'auditrices et auditeurs. J'ai le grand plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 30 dans la salle paroissiale de Belfaux, village de ma naissance. Ich eröffne diese Sitzung. Je vous salue toutes et tous cordialement. Ich begrüsse Sie alle recht herzlich in Gumschen. Je salue tout particulièrement M. le Préfet de la Sarine Carl-Alex Ridoré. Je passe à présent la parole à Mme Rose-Marie Probst, Syndique de Belfaux.

Rose-Marie Probst. C'est avec fierté que la commune de Belfaux accueille le *Conseil* en ces murs. Au nom de mon Conseil communal, j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue chez nous. Chez nous, bien sûr, c'est Belfaux, une commune qui a pris un magnifique essor ces dernières décennies et qui compte aujourd'hui 3'500 habitants. Depuis sa fusion en 2016 avec sa voisine Autafond, la commune de Belfaux est gérée par un Conseil communal composé de neuf membres et un Conseil général composé de 33 membres. Son appartenance à *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* souligne sa modernité et son esprit d'ouverture mais ne l'empêche nullement de mettre en valeur les qualités du cadre de vie de ses habitants. En voici certaines preuves : ceux qui traversent habituellement notre village ou qui lisent les pages de vie de M. Pascal Bertschy dans *La Liberté* ne me démentiront pas. Des travaux conséquents et de longue durée ont été entrepris pour améliorer la traversée de la localité. Un nouveau complexe scolaire nommé « Bâtiment de la petite enfance », qui abritera une crèche, l'école maternelle, les classes enfantines ainsi que l'accueil extrascolaire, est dans les starting-blocks, prêt à démarrer. Notre zone du centre, qui prend de l'extension du côté de la nouvelle gare des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)*, va changer de visage. En effet, une zone industrielle, située sur un site stratégique proche de la halte Belfaux-Village, va laisser place à un nouveau quartier d'une densité adaptée répondant en tous points aux exigences actuelles. Comme vous le voyez, de beaux et grands projets obligent le Conseil communal de Belfaux et son administration à maintenir leurs performances à un bon niveau. Sans plus tarder, je vais céder la parole à mon Vice-Syndic, qui endosse ce soir une haute responsabilité. Je vous souhaite à tous une agréable séance et c'est avec un grand plaisir que je vous invite, à l'issue de celle-ci, à partager le verre de l'amitié enrichi de quelques accompagnements.

Le Président. Ce soir, vous avez reçu une enveloppe transparente dans laquelle se trouvent votre carton de vote, la liste actuelle des membres du *Conseil* et la présentation de l'état des mesures du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)*.

Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs et scrutatrices (ci-après scrutateurs)* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever très haut vos cartons de vote jusqu'à la fin de leur comptage afin que leur travail soit facilité.

Lors de votre prise de parole, veillez à annoncer votre nom à haute voix et à bien vous exprimer au micro, afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal. De plus, présentez visiblement votre carton nominatif. Ce sont des aides précieuses pour la rédaction du *procès-verbal (ci-après PV)*.

En fin de séance, n'oubliez pas de remettre votre enveloppe transparente, sur la table située à l'entrée de la salle et d'y insérer les textes écrits de vos interventions.

Je vous fais part, à présent, de la liste des excusés ne pouvant pas se joindre à nous :

- parmi les membres du *Conseil* : Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (Fribourg), Eva Berclaz (Givisiez), Liliane Galley (Fribourg) et Fabienne Menétrey (Fribourg) ainsi que MM. Gérald Collaud (Fribourg), Oliver Collaud (Fribourg), Gilles de Reyff (Givisiez), Jean-Luc Dumoulin (Matran), Jérôme Hayoz (Fribourg), Jean-Luc Humbert (Marly), Christophe Maillard (Marly), Michel Moret (Avry) et Eric Romanens (Marly) ;
- parmi les membres du *Comité* : Mme Anne Elisabeth Nobs (Corminboeuf) ;
- parmi les invités : MM. Cédric Clément, Directeur de Fribourg Tourisme et Région (FTR) et Didier Castella, Conseiller d'Etat en charge de la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (ci-après DIAF)*.

La présente séance a été valablement convoquée par pli postal du 8 février 2019. Je vous rappelle que les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles sur le site internet de *l'Agglomération* au plus tard le jour de leur envoi sous la forme d'une actualité. Un fichier compressé de tous ces documents est également dans cette actualité pour ceux qui souhaitent télécharger tous les documents du *Conseil* en une seule fois.

Nous sommes actuellement 44 membres du *Conseil*. Zur Zeit sind 44 Mitglieder des *Agglomerationsrats der Agglomération Freiburg (nachstehend Rat)* anwesend. Formellement, je dois constater que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

Nous vous informons que la partie « Examen du Message / Prüfung der Botschaft » n'a pas été indiquée dans l'*ordre du jour de la présente séance (ci-après ordre du jour)* et doit être ajoutée. Il est en effet d'usage que l'examen du message ait lieu avant l'examen et l'adoption des arrêtés. « L'examen du message » s'effectuera donc sous les points 5.4, 6.4 et 7.4 de l'*ordre du jour*, « l'examen et l'adoption des arrêtés » sera sous les points 5.5, 6.5 et 7.5.

De plus, je vous informe qu'il y a une modification dans l'*ordre du jour* en ce qui concerne les points 9.2 et 9.3, portant sur la transmission des postulats Leg_2016-2021_2018_014 et Leg_2016-2021_2018_015. Le *Bureau du Conseil* a décidé de reporter leur transmission car leur auteur M. Gérald Collaud est absent. Etant le seul rédacteur de ces postulats, personne ne peut les défendre à sa place. Pour ces raisons, le *Bureau du Conseil* a décidé de reporter la transmission de ces deux postulats à la prochaine séance du *Conseil*.

Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'*ordre du jour* ?

Christophe Giller. En page 51 du *PV* de la séance du *Conseil* du 13 septembre 2018, j'ai posé une question au sujet de l'élection de Mme Marie Zbinden. Cette question n'a pas été traitée durant cette séance du 13 septembre, ni lors de la séance du *Conseil* du 11 octobre 2018. Je demande donc que cette réponse figure à l'*ordre du jour*. Je vous rappelle que l'article 17 alinéa 2 de la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (RSF 140.1) (LCo) stipule que « chaque citoyen actif peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. » ; le terme « Conseil communal » désignant le *Comité* dans le cas présent. C'est donc le dernier moment pour répondre à ma question et je demande qu'elle soit ajoutée au point 8 de l'*ordre du jour*.

Le Président. Quelqu'un aimerait prendre la parole à ce sujet ? Est-ce que cette proposition peut être acceptée ?

René Schneuwly. C'est au *Bureau du Conseil* de décider.

Le Président. Nous ajoutons donc la réponse à la question de M. Giller à l'*ordre du jour*. Quelqu'un y répondra d'ici la fin de la présente séance.

Y a-t-il d'autres remarques concernant l'*ordre du jour* ? Gibt es andere Bemerkungen? Ce n'est pas le cas. Cet *ordre du jour* est accepté avec ces modifications.

Le premier point de l'*ordre du jour* est liquidé.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'agglomération / Genehmigung der Protokolle der Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Nous avons deux *PV* à approuver ce soir, étant donné que le temps à disposition entre les séances du *Conseil* du 13 septembre et du 11 octobre 2018 n'était pas suffisant pour rédiger et faire approuver le *PV* de la séance du *Conseil* de septembre. Wir haben heute Abend zwei Protokolle zu genehmigen. Die Zeit zwischen den Sitzungen vom 13. September und 11. Oktober 2018 reichte nicht aus, um das Protokoll der September-Sitzung zu verfassen und zur Genehmigung vorzulegen.

2.1 Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2018 / Genehmigung des Protokolls vom 13. September 2018

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *PV* de la séance du *Conseil* du 13 septembre ?

Christophe Giller. Lors de l'approbation du *PV* du 17 mai 2018, qui a eu lieu durant la séance du *Conseil* du 13 septembre 2018, j'avais demandé que « les décomptes des voix figurent au *PV* ». Je vous renvoie à la page 6 du *PV* de la séance du *Conseil* du 13 septembre 2018.

Hors à la page 36 de ce *PV*, j'avais déposé un amendement à l'article 73 du *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)* afin de garder les jetons de présence à CHF 50. C'est amendement avait été refusé par 25 voix pour, 10 voix contre et 10 abstentions, et non à la majorité évidente comme cela est dit à la page 37 du *PV* **[Note de la rédactrice : après vérification de l'enregistrement (écoute) et de la feuille des résultats des votes du Bureau du Conseil relative à la séance du Conseil du 13 septembre 2018 (voir ci-dessous), il est confirmé que cet amendement a bien été refusé et que cet article 73, tel que proposé par le Bureau du Conseil et le Comité, a été adopté par le Conseil à la majorité évidente]**. A cette même page 37, j'ai déposé un deuxième amendement en ce qui concerne les jetons des commissions à l'article 74 « Séance des commissions » du *Règlement du Conseil*. Cet amendement avait été refusé par

23 voix pour, 13 voix contre et 6 abstentions. Et le *PV* mentionne en page 40 qu'il est refusé à la majorité évidente [**Note de la rédactrice : après vérification de l'enregistrement (écoute) et de la feuille des résultats des votes du Bureau du Conseil relative à la séance du Conseil du 13 septembre 2018 (voir ci-dessous), il est confirmé que cet amendement a bien été refusé et que la partie de l'article 74 portant sur l'indemnité à CHF 100, telle que proposée par le Bureau du Conseil et le Comité, a bien été adopté à la majorité évidente par le Conseil**]. Je demande donc le renvoi de l'approbation de ce *PV*. Je demande une fois de plus que le résultat des votes soit inscrit. Je rappelle que l'article 20 du *Règlement du Conseil* stipule que « les scrutateurs communiquent par écrit au Président ou à la Présidente le résultat des votes et des élections ». Il ne devrait donc pas être trop difficile de recopier ces résultats.

Le Président. Nous avons gardé tous les résultats des votes, relevés par le *Bureau du Conseil*. Si cela n'a pas été mentionné dans le *PV* du 13 septembre 2018, nous le préciserons dans le *PV* de la présente séance. Ce *PV* sera approuvé lors de la séance du *Conseil* du 23 mai 2019 [**Note de la rédactrice : les votes sont relevés sur le PV à chaque fois que les voix ont été comptées par les scrutateurs**].

Résultats des votes lors de la séance du Conseil de l'Agglo du 13 septembre 2018

Objet	Présents	oui	non	abstention	pas voté	contrôle
Status art. 24	45	31	13	1		45
Statuts adoption	46	44	1	1		46
Statuts titre et considérants	46	44	1	1		46
Statuts arrêté	46	44	1	1		46
Règlement 61/4	46	23	13	6	4	46
Règlement 75	46	21	20	5		46
Règlement vote	46	46	0	0		46
Règlement considérants	46	46	0	0		46
Règlement art 1	46	46	0	0		46
Règlement art 2	46	46	0	0		46
Règlement vote ensemble	46	46	0	0		46
Subvent. Dort-Verte	44	44	0	0		44
Postulat 1 Schmitt Nicolas	44	40	4	0		44
Postuëat 2 Collaud Gérald	44	37	6	1		44

Au nom du bureau : Jacques Dietrich

Christophe Giller. Je demande juste que le résultat des votes soit écrit avec le nombre des voix si un décompte des voix a été effectué. Il ne faut pas parler de majorité évidente dans les cas que j'ai évoqués.

Jean-Marc Boéchat. Je ne suis pas du même avis que M. Giller. Dans le cas cité par ce dernier, il n'est pas fondamental de relever le nombre des voix. Par contre, ce qui me dérange plutôt, c'est le fait que le *Conseil* ait dû voter plusieurs fois sur le même objet car les décomptes des voix étaient faux. Pour ces raisons, j'ai indiqué mon intention de déposer un postulat afin que l'*Agglomération* mette en place le vote électronique. J'ai constaté que le vote électronique est évoqué dans le *Règlement du Conseil*, que nous avons révisé et adopté en septembre 2018 et qui est en cours d'approbation auprès du *Conseil d'Etat* du canton de Fribourg (ci-après *Conseil d'Etat*). Je patiente donc pour le moment. Si le vote électronique n'est pas introduit rapidement après l'approbation du *Règlement du Conseil*, je me permettrai de revenir à la charge.

Le Président. Nous prenons note de vos remarques. Pour l'instant, le *Règlement du Conseil* en vigueur est celui approuvé par le *Conseil d'Etat* le 3 décembre 2013.

Jean-Marc Boéchat. Je suis patient.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant le *PV*? Gibt es andere Bemerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 13 septembre 2018 avec ces remarques, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le *PV* de cette séance avec ces remarques est approuvé à l'unanimité.

2.2 Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018 / Genehmigung des Protokolls vom 11. Oktober 2018

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *PV* de la séance du *Conseil* du 11 octobre 2018 ? Gibt es Bemerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 11 octobre 2018 tel que présenté, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le *PV* de cette séance est approuvé à l'unanimité.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der *Traktandenliste der gegenwärtigen Sitzung* ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* exposera oralement ses préavis. Conformément au *Règlement du Conseil* en vigueur.

Pour information, le *Règlement du Conseil* est en phase d'examen final au Service des communes de l'Etat de Fribourg (SCom). Zu Ihrer Information kann ich Ihnen mitteilen, dass sich das *Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Ratsreglement)* zur abschliessenden Prüfung beim Amt für Gemeinden des Staats Freiburg (Gema) befindet.

Je vous annonce également que la prochaine séance du *Conseil* aura lieu le 23 mai à Düdingen. Les lieux des séances des 10 octobre et 19 décembre 2019 ne sont pas encore connus. Wir wissen noch nicht, wo die Sitzungen vom 10. Oktober und 19. Dezember 2019 stattfinden werden.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. J'ai des informations à vous communiquer au sujet du personnel de *l'Agglomération*. Le 7 janvier 2019, Mme Débora Alcaine, qui n'a malheureusement pas pu être présente ce soir, a débuté son activité en tant que stagiaire afin de soutenir Mme Inès Binggeli à la Promotion des activités culturelles régionales. Elle habite à Fribourg et vient de finir son Master en Histoire de l'Art à l'Université de Fribourg. Mme Alcaine a choisi de faire un stage à *l'Agglomération* pour se familiariser avec la gestion culturelle d'une administration publique. Elle a effectué ses études en bilingue passif, allemand-français, elle parle également anglais et espagnol. Après avoir passé son enfance dans le canton de Genève, elle a choisi Fribourg pour son offre de master bilingue. Mme Alcaine poursuit ses activités dans le milieu culturel, tout en effectuant son stage à 50 % au sein de de notre institution. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le 1^{er} février 2019, M. Mathieu Plancherel, présent ce soir, a débuté son activité à 50 % en tant que stagiaire afin de soutenir Mme Snezana Peiry. M. Plancherel, qui habite à Fribourg, a achevé son Bachelor en économie politique en 2018 puis terminera son Master au courant de cette année. Il a choisi de faire un stage au sein de *l'Agglomération* afin d'acquérir des connaissances pratiques ainsi que de l'expérience professionnelle. Après avoir passé son enfance à Rechthalten et ensuite à Fribourg, il a effectué ses études universitaires à Fribourg. Agé de 25 ans, il est de langue maternelle française et allemande. Il s'exprime ainsi parfaitement à l'écrit comme à l'oral dans ces deux langues. De plus, il parle anglais. Avant de rejoindre *l'Agglomération*, il a travaillé les week-ends dans une station-service, belle activité pour le financement partiel de ses cinq années d'études universitaires. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue (applaudissements).

Le 1^{er} février 2019, M. Sven Köhli, en charge d'un des micros ce soir, a débuté son activité à 95 % en tant que stagiaire afin de soutenir les collaborateurs de l'aménagement et de la mobilité. Avant son arrivée à *l'Agglomération* et en parallèle à son stage, il effectue un Master en développement territorial à l'Université de Genève. Ayant grandi dans le district du Lac et habitant actuellement en Ville de Fribourg, il est bilingue allemand-français. M. Sven Köhli a choisi de faire un stage à *l'Agglomération* pour mettre en pratique et développer ses connaissances dans le domaine de la mobilité et de l'aménagement. Passionné de course à pied et de vélo, il aime partir à la découverte de notre belle région. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue (applaudissements).

Vous avez certainement lu les articles de La Liberté et des Freiburger Nachrichten du 27 février 2019 concernant le coup d'envoi du chantier de construction de la passerelle longeant la Toggelilochbrücke à Düdingen. Cette passerelle, reliant la gare de Düdingen à la Tunnelstrasse, constitue une pièce importante

du puzzle de la *TransAgglo*. La *TransAgglo* se met progressivement en place et permettra, à terme, de se déplacer à pieds ou à vélo en toute sécurité de Düdingen à Avry, en passant par le centre de la Ville de Fribourg.

Le Président. Ce troisième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

4. Election au Comité / Wahl in den Vorstand

Le Président. La situation est un peu particulière. Elle peut être synthétisée comme suit. Wir befinden uns in einer etwas besonderen Situation. Sie lässt sich wie folgt zusammenfassen.

• Explications de la situation / Erläuterung der Situation

Démission de M. Michaël Studer / Rücktritt von Herrn Michaël Studer

Le Président. Le 8 octobre 2018, M. Michaël Studer a fait part de sa démission du *Comité* avec effet au 27 février 2019.

Démission de M. Nicolas Rérat / Rücktritt von Herrn Nicolas Rérat

Le Président. L'article 39 alinéa 1 du *Règlement du Conseil* en vigueur stipule que « le Conseil d'agglomération élit à la majorité simple les membres du *Comité* d'agglomération. Les Conseillers d'agglomération élus perdent leur statut pour entrer au *Comité* d'agglomération ». Nous en déduisons que seuls les membres du *Conseil* peuvent être élus au *Comité*. M. Simon Gabaglio s'est porté candidat pour cette élection, quand bien même il ne siège pas au *Conseil*. Le nombre de délégués de la commune de Matran ne pouvant pas être supérieur à trois, un des délégués de la commune de Matran, M. Nicolas Rérat, a donc dû quitter provisoirement le *Conseil* le 14 décembre 2018 afin que M. Gabaglio puisse entrer au *Conseil* et puisse ensuite être élu au *Comité* ce soir.

Bernhard Altermatt. Artikel 39 Absatz 1 des aktuellen *Ratsreglements* bestimmt: « Der Agglomerationsrat wählt die Mitglieder des *Agglomerationsvorstands der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Vorstand)* mit einfacher Mehrheit. Jede in den *Vorstand* gewählte Person muss ihr Amt als Agglomerationsrätin oder als Agglomerationsrat niederlegen». Daraus lässt sich ableiten, dass nur Mitglieder des *Rates* in den *Vorstand* gewählt werden können. Unter dieser Voraussetzung kandidierte Herr Simon Gabaglio für die Wahl in den *Vorstand*, obschon er selbst dem *Rat* nicht angehörte. Da die Anzahl der Delegierten aus der Gemeinde Matran die Zahl drei nicht überschreiten darf, musste ein Delegierter der Gemeinde Matran, Herr Nicolas Rérat, am 14. Dezember 2018, vorübergehend aus dem *Rat* ausscheiden, damit Herr Gabaglio heute Abend dem *Rat* beitreten kann, ehe er dann in den *Vorstand* gewählt wird. Deswegen wird der Oberamtmann des Saanebezirks, Herr Carl Alex Ridoré, die verschiedenen Vereidigungen gleich hier an der Sitzung vornehmen.

• Elections à l'Assemblée communale de Matran / Wahlen an der Gemeindeversammlung in Matran

Le Président. Le 19 décembre 2018, l'Assemblée communale de Matran a proposé l'élection de M. Gabaglio au *Conseil*, ceci en vue de son élection au *Comité*. D'autre part, la même assemblée a réélu M. Rérat qui remplacera au *Conseil* M. Gabaglio, dès que ce dernier aura été élu par les membres du *Conseil*.

Bernhard Altermatt. Am 19. Dezember 2018 hat die Gemeindeversammlung Matran im Hinblick auf die Wahl in den *Vorstand*, Herrn Gabaglio für die Wahl in den *Rat* vorgeschlagen. Zudem wurde Herr Rérat in derselben Sitzung wiedergewählt, um Herrn Gabaglio im Agglomerationsrat zu ersetzen, sobald dieser in den *Vorstand* gewählt worden ist.

• Election au Comité / Wahl in den Vorstand

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a donc reçu une seule candidature : celle de M. Gabaglio.

Il est possible de l'élire de manière tacite si un seul candidat brigue le siège à pourvoir. Une élection au scrutin de liste doit néanmoins être organisée dans la mesure où un cinquième des membres présents le requiert expressément.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

Election / Wahl

Dans ce cas, nous pouvons élire M. Gabaglio tacitement, par acclamation (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction en tant que membre du *Comité*.

Le Président. Je m'excuse car j'ai oublié que M. Gabaglio devait être présenté avant son élection.

Nicolas Rérat. Le 8 octobre 2018, M. Michaël Studer nous a fait part de sa démission du *Comité*, avec effet au 27 février 2019. Pour lui succéder, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir M. Simon Gabaglio, Vice-Syndic de Matran, qui est candidat au *Comité*. Diplômé d'une Licence en psychologie et d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en criminologie à l'Université de Lausanne, Simon Gabaglio est Psychologue criminologue et Chef de service adjoint au sein du Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) à *l'Etat de Fribourg*. Agé de 40 ans, il est marié et père de deux enfants. Simon Gabaglio est membre du Conseil communal de Matran depuis 2011 et Vice-Syndic depuis 2016. Il est en charge de l'enseignement et de la formation, de l'accueil extrascolaire (AES), de la bibliothèque et de l'intégration, dicastère qu'il gère avec efficacité, en plaçant l'humain au centre de ses préoccupations. Dans le cadre de son mandat, il occupe également les fonctions de Vice-président du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI), de Président de la commission des naturalisations de Matran, de Président du comité FriTime de Matran et de Président de la commission d'intégration et d'accompagnement de Matran. Ce n'est pas tout. En plus de ses mandats politiques, il est membre suppléant de la commission de dangerosité du canton de Neuchâtel, Président et acteur au sein de la société théâtrale "le Corminois" et enfin Trésorier de l'Association des criminologues aguerris et potentiels de l'université de Lausanne (ACRAPUL). Sûr de ses compétences et de sa capacité d'analyse, Simon Gabaglio mérite votre confiance et je vous invite à soutenir sa candidature.

Le Président. M. Gabaglio prend note qu'il a été élu sans que ses qualités soient connues des membres du *Conseil*. Il me pardonnera mon oubli.

- **Assermentation du nouveau membre du Comité (M. Gabaglio) et du nouveau membre du Conseil (M. Rérat) / Vereidigung eines neuen Vorstandsmitglieds (Herr Gabaglio) und eines neuen Ratsmitglieds (Herr Rérat)**

M. le Préfet de la Sarine. Es ist für mich eine Freude und eine grosse Ehre, an dieser Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg teilzunehmen.

Il m'échoit l'honneur et le plaisir de procéder à l'assermentation de deux nouveaux élus, MM. Gabaglio et Rérat. Je saisis l'occasion pour les féliciter pour leur nomination et pour les remercier pour leur engagement au service des autorités et de la population. Vous devrez tenir le cap en vous appuyant sur vos convictions, votre rigueur mais aussi sur des partenaires à la fois compétents et engagés. L'esprit de collaboration a été et restera toujours au cœur de votre action. Je me réjouis donc de pouvoir compter sur vous pour relever les nombreux et importants défis qui attendent notre région et notre *canton de Fribourg (ci-après canton)* les prochaines années.

J'ai parlé de deux nouveaux élus, mais vous l'avez compris grâce aux précédentes explications de votre Président du *Conseil* et de votre Vice-Président du *Conseil* : M. Rérat n'est pas tout à fait nouveau. Je me suis demandé pourquoi il quittait le *Conseil* pour ensuite y revenir si rapidement.

Dans un premier temps, j'ai envisagé qu'afin d'obtenir des fonds, l'*Agglomération* essayait de figurer au Guinness des records dans la catégorie de la plus courte vacance entre la démission et l'élection d'un même membre du *Conseil*. Cette première hypothèse a été réfutée par l'*Agglomération*.

Dans un deuxième temps, j'ai pensé que M. Rérat était devenu accro à l'*Agglomération* et qu'il ne pouvait pas s'en passer. Sur le site du Service du médecin cantonal (SMC), l'*Agglomération* ne figure pas encore dans les addictions recensées.

En fait, j'ai compris que c'était une astuce du *Bureau du Conseil* et du *Comité* afin que je sois davantage présent aux séances du *Conseil*.

J'invite le *Conseil* à supprimer la règle, qui réserve exclusivement aux membres du *Conseil* le privilège de siéger au *Comité*, lors de la prochaine modification du *Règlement du Conseil*.

J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des élus ici-présents, membres du *Conseil* et du *Comité*, pour leur engagement indéfectible et leur dévouement à la collectivité. Je vous invite aussi à poursuivre cet engagement et à vous montrer digne de la confiance placée en vous par la population et les autorités.

M. Gabaglio, M. Rérat, en prêtant serment, vous vous engagez à respecter les lois et les droits des citoyens, il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous liera pendant toute la durée de votre fonction. Je vais maintenant procéder à la prestation de serment et j'invite les deux élus ainsi que l'ensemble de l'assemblée à se lever.

- Toutes les personnes présentes se lèvent -

M. le Préfet de la Sarine. Je vais maintenant donner lecture de la formule du serment. A l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire « je le jure ». La formule du serment est la suivante : «Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste.». M. Simon Gabaglio.

Simon Gabaglio. Je le jure (il lève la main droite).

M. le Préfet de la Sarine. M. Nicolas Rérat.

Nicolas Rérat. Je le jure (il lève la main droite).

M. le Préfet de la Sarine. En prêtant serment, vous vous engagez à respecter les lois et vous êtes mis au service de la population et des autorités. Vous devez maintenant tenir vos promesses et mériter la confiance qui a été placée en vous. Comme chaque homme et chaque femme appelé-e à tenir une parcelle de l'autorité, sachez qu'il ne s'agit pas que d'un honneur, mais aussi et surtout d'une charge et d'une responsabilité. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service. Je vous propose de les saluer une nouvelle fois par une salve d'applaudissement (applaudissements).

Le Président. Merci, Monsieur le Préfet. Le quatrième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

5. Crédit d'étude du Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (PDA) / Studiendarlehen für das Agglomerationsprogramm der vierten Generation (AP4) bzw. den Regionalen Richtplan der Agglomeration (RPA)

5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *Commission financière* (ci-après *CF*) a pris connaissance avec intérêt du contenu du message n° 25 concernant le crédit d'étude pour le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *PA4*). Elle s'est demandé si les sommes investies pour le *PA2* et le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *PA3*) étaient suivies de résultats, afin de déterminer les différentes mesures à prendre par les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *communes membres*).

Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ont rassuré la *CF* quand elles ont mentionné que d'après les estimations de *l'Agglomération*, près de deux tiers des mesures sont en bonne voie. Le *PA4* servira principalement à faire un état des lieux de ces mesures et, au besoin, à les compléter ou à les corriger afin qu'elles aient le plus de chance possible d'obtenir un cofinancement fédéral. Les frais totaux du *PA4* ont été estimés inférieurs aux coûts des précédents projets d'agglomération car l'essentiel du travail a déjà été fait en ce qui concerne la stratégie.

La *CF* s'est en outre fait expliquer les relations entre notre *Agglomération* et la *Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné* (ci-après *CRID*) et leur lien financier. La *collaboration entre l'Agglomération* et la *CRID* a pour but de mettre en place le *Plan directeur régional du district de la Sarine* (ci-après *PDSarine*), qui a été rendu obligatoire par la *loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions* (ci-après *LATec*).

La *CF* a voulu savoir s'il est prévu que la *CRID* dédommage financièrement *l'Agglomération* pour les études ou autres plans, réalisés et payés par *l'Agglomération*, qui lui seront transmis vu que les *communes membres* occupent une bonne partie du territoire du district de la Sarine. La *CF* a été informée qu'une clé de répartition avait été votée au sein de la *CRID* pour le financement du *PDSarine*. Les *communes membres* ne paieront rien à la *CRID* pour le *PDSarine* du fait de leurs contributions via la mise à disposition des études et plans de *l'Agglomération*.

Le *Comité* a prévu de répartir le crédit d'étude du *PA4/PDA* de CHF 820'000 à part égale entre le domaine de la mobilité (CHF 410'000) et celui de l'aménagement régional (CHF 410'000). La *CF* valide cette répartition, qui est la même que celle des précédents projets d'agglomération et, par conséquent, cohérente.

Au vu de tous ces éléments et comptant sur le fait que les budgets présentés soient tenus sans avoir recours à des votes complémentaires, la *CF* vous recommande, à l'unanimité, d'approuver les deux arrêtés découlant du message n° 25 afin de mettre en œuvre le *PA4*.

Préavis du 18 février 2019 :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Le 18 février 2019, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 25 du *Comité* du 17 janvier 2019 en vue de la libération du crédit d'étude du *PA4*, respectivement du *Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *PDA*) (transmis le 6 février 2019 par courriel). Durant la séance de la *CF* du 18 février, la délégation du *Comité*, composée de Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray (*membres du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité* (ci-après *DAEM*)), a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration. La *CF* est convaincue de la nécessité de poursuivre le travail qui a été effectué pour les précédents projets d'agglomération ainsi que d'analyser et de réévaluer les mesures afin de les rendre compatibles avec les besoins actuels. Ce *PA4* sera d'autant plus utile que *l'Etat de Fribourg* rend obligatoire le *PDSarine* selon le *Plan directeur cantonal* (ci-après *PDCant*). Au vu de ce qui précède, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le message n° 25. »

5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. La *CAME* vous recommande également la libération du crédit d'étude du *PA4* avec une voix d'opposition. L'*Agglomération* devra déposer le dossier du *PA4* en juin 2021, délai qui est assez court. La *CAME* est d'accord avec la stratégie générale qui consiste à ne pas refaire à fond les grandes lignes mais plutôt à étudier et approfondir certaines thématiques du *PA3*.

Le *Comité* a indiqué qu'il s'agira notamment de la stratégie de la *mobilité douce* (ci-après *MD*), de la maîtrise du stationnement et du *transport individuel motorisé* (ci-après *TIM*), de l'évaluation plus fine du potentiel d'urbanisation dans les zones bâties, de la stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité dans le centre cantonal ainsi que pour la première fois, de l'évaluation des volets de l'économie et de l'énergie.

Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *KRMU*) erachtet das *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *AP4*) und damit den Kredit mit einer Gegenstimme für nötig. Die *KRMU* ist ebenfalls damit einverstanden, dass die Strategie des *Agglomerationsprogramms der dritten Generation der Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *AP3*) in ihren grossen Linien beibehalten wird, dass aber in einigen Dossiers eine Vertiefung vorgenommen werden muss. Der *Vorstand* hat informiert, dass es dabei vor allem um die Strategie des Langsamverkehrs, die Fragen des Parkierens und des *motorisierten Individualverkehrs* (nachfolgend *MIV*), die Verfeinerung der Verdichtungsstrategie, die Natur sowie die Biodiversität und erstmals auch die Evaluation der wirtschaftlichen Entwicklung sowie der Energie gehen wird. Die *KRMU* ist überzeugt, dass diese Vertiefung zeitlich bis 2021 durchaus möglich sein wird.

La *CAME* est d'avis que ces réflexions seront certainement possibles dans les deux prochaines années. Par contre, la *CAME* estime que des questions doivent encore être résolues par le *Comité* et les *communes membres*.

La première question à éclaircir concerne la coordination du *PDA* avec le *PDSarine*, le plan directeur de la Singine et le plan directeur du Lac. Le travail avec la région sarinoise sera un important défi étant donné que le district de la Sarine n'a, à ce jour, élaboré qu'un schéma directeur régional. L'*Agglomération*, liée par son *PDA*, ne compte pas en modifier les grandes lignes. Par conséquent, c'est un peu brutal car le district de la Sarine devra s'aligner sur notre *PDA*. Cela nécessite de très bons arguments étant donné que les communes non membres de l'*Agglomération* ne bénéficieront pas du soutien financier fédéral. Ce sera une tâche difficile.

Deuxièmement, le *Comité* souhaite étendre le périmètre d'observation à l'ensemble du périmètre fonctionnel de l'*agglomération fribourgeoise*, tel que défini par l'*Office fédéral de la statistique* (ci-après *OFS*). Nous pouvons pourtant avoir des doutes quant au fait que cette extension corresponde à l'exigence exprimée par la Confédération lors du *PA3*, qui a clairement dit que l'*agglomération fribourgeoise* devait élargir son périmètre institutionnel. Les communes non membres de l'*Agglomération* ne seront en aucun cas liées à notre *PA4*. En principe, certaines d'entre elles devraient adhérer au périmètre institutionnel, ce qui ne sera probablement pas possible dans les deux années restantes. Des discussions devront certainement avoir lieu avec les instances de la Confédération.

Troisièmement, comme le Président de la *CFI* l'a rappelé, la Confédération attend un seuil d'au moins 80 % des mesures réalisées du *PA2* pour attribuer son soutien financier dans son intégralité. L'administration de l'*Agglomération* a effectué un sondage qui montre des résultats attendus à hauteur de 65 %. Vous avez reçu le schéma y relatif dans votre enveloppe transparente. Si l'*Agglomération* veut vraiment profiter de ce soutien sans réduction, la réalisation des mesures devrait avancer d'une manière beaucoup plus significative.

Ein paar Fragen stellen sich. Die *Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *Agglomeration*) muss den neuen regionalen Richtplan der *Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *RPA*) mit den regionalen Richtplänen der Saane-, Sense- und Seebezirke koordinieren. Für Sense- und Seebezirk bestehen keine besonderen Ansprüche, weil diese regionalen Richtpläne bereits existieren und sehr solide erarbeitet sind. Dafür gibt es Probleme mit der Region Saane, wo nur Leitlinien für den regionalen Richtplan bestehen. Die *Agglomeration* kann und will ihren *RPA* in den grossen Linien nicht mehr verändern. Das wird bedeuten, dass sich die Gemeinden der Saane ausserhalb des Perimeters der *Freiburger Agglomeration* anschliessen müssen, mit all den Konsequenzen, aber natürlich nicht, wie die Gemeinden der *Agglomeration*, eine finanzielle Unterstützung des Bundes erhalten. Zweitens, der *Vorstand* beabsichtigt den Beobachtungs-Perimeter auf den funktionalen Perimeter auszudehnen, wie ihn das *Bundesamt für Statistik* (*BFS*) definiert. Allerdings ist es unsicher, dass diese Art der Erweiterung auch den Anforderungen des Bundes entsprechen kann, weil der nämlich ganz klar eine Erweiterung des institutionellen Perimeters verlangt hat. Es dürfte relativ schwierig sein, dies von gewissen Gemeinden in der kurzen Frist von zwei Jahren zu verlangen. Der wichtigste Punkt ist, dass der Bund schliesslich erwartet, dass 80 % der Massnahmen des *Agglomerationsprogramms der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg* (nachfolgend *AP2*) realisiert sind, damit die vollen Mitfinanzierungsbeiträge ausbezahlt werden.

Die Ermittlungen haben jedoch ergeben, dass aus heutiger Sicht lediglich etwa 65 % zu erwarten sind. Daher sind weitere Anstrengungen erforderlich. Die *KRMU* wünscht, dass der *Vorstand* sich intensiv mit diesen Fragen auseinandersetzt. Er empfiehlt ihnen den Studienkredit mit einer Gegenstimme zur Annahme.

La *CAME* vous recommande donc de libérer ce crédit d'étude.

5.3 Présentation du message n° 25 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 25 des Vorstandes

Andrea Burgener-Woeffray. Le *Comité* sollicite ce soir la libération du crédit d'étude du *PA4*, respectivement du *PDA*. Les éléments suivants ont motivé le *Comité* à vous proposer d'entreprendre l'élaboration du *PA4* : la concomitance et la conformité avec la planification cantonale, la coordination du *PA4* avec la planification régionale des districts, l'ajustement des thématiques-clés des plans directeurs régionaux à celles du *PDA*. Une de ces thématiques est la gestion des zones d'activités. Dans l'évaluation du *PA3*, la Confédération a retenu plusieurs mesures en priorité B. En élaborant le *PA4*, nous avons la possibilité et la chance de justifier la nécessité de telles mesures en présentant des mesures déjà planifiées, voire planifiées à un stade avancé et ayant atteint une bonne maturité. Il s'agira de réaliser un examen minutieux des mesures à inscrire dans le *PA4*, car des délais plus stricts pour la mise en œuvre ont été introduits. L'évaluation par la Confédération ne prendra pas seulement en compte la maturité des projets proposés dans le *PA4*. Cela a déjà été mentionné, une des exigences de base est que les mesures de la liste A du *PA2* doivent en majeure partie (80 %) être concrétisées ou en voie de l'être. Un délai de grâce a été donné jusqu'en 2027 pour les réalisations. Vous avez trouvé dans votre dossier personnel un état des lieux de ces 87 mesures A du *PA2* réparties selon huit différents critères. Les *communes membres* ont été approchées pour faire cet état des lieux. Le résultat actuel (65 %) est certes encore à améliorer mais il reste encore deux années jusqu'au dépôt du *PA4* en 2021. La stratégie générale du *PA4* sera celle du *PA3*. Sa planification visera encore une meilleure coordination entre mobilité et aménagement ainsi que l'approfondissement des thématiques spécifiques telles que la *MD*, le *TIM* ou le stationnement. Au nom du *Comité*, je remercie la *CF* et la *CAME* pour le soutien apporté à ce message. Der *Vorstand* ist zur Überzeugung gelangt, dass ein *AP4* ausgearbeitet werden soll. Dieses Programm, wenn es eine gute Bewertung erhalten soll, bedingt, dass 80 % der Massnahmen aus dem *AP2* realisiert sind oder sich im Stadium der Realisierung befinden. Die ausgehändigte Übersicht zeigt Ihnen, dass noch Arbeit ansteht. Jede Gemeinde hat zusammen mit der *Agglomeration* eine Bestandsaufnahme durchgeführt. Das *AP4* wird auf der Strategie des *AP3* beruhen und in verschiedenen Themenbereichen noch zusätzlich Verbesserungen aufzeigen, wie zum Beispiel und vor allem im Bereich des *Langsamverkehrs* und des *MIV*. Die Kosten belaufen sich auf CHF 820'000 und sind in Budget 2019 eingetragen. Das *AP3* hatte relativ schlechte Noten erhalten, weil es sich vor allem auf den institutionellen Agglomerationsperimeter bezog und den funktionellen Perimeter vernachlässigte. Dies soll nun mit der gemeinsamen Erarbeitung des *AP4* und des regionalen Richtplans des Saanebezirks sowie über eine Feinabstimmung mit den regionalen Richtplänen des See- und Sensebezirks korrigiert werden. Hierfür wird Ihnen eine detaillierte Projektorganisation vorgeschlagen, welche Ihnen nun von meiner Kollegin Eliane Dévaud-Sciboz vorgestellt wird.

Eliane Dévaud Sciboz. Les travaux du *PA4* s'échelonneront sur les années 2019-2021.

La première étape sera le diagnostic, qui consiste à consolider les connaissances du territoire en les actualisant et en les complétant.

La deuxième étape est l'élaboration de la stratégie. La stratégie du *PA4* s'inscrira dans la continuité de celle des générations précédentes car elle a déjà été largement travaillée.

La troisième étape dotera le *PA4* de mesures ciblées, précises, chiffrées et localisées.

Le calendrier établi prévoit les étapes de consultation et d'adoption par le *Conseil*, qui est l'organe de décision tout comme pour les *PA2* et *PA3*. Le *Conseil* est le seul organe législatif du *canton* qui peut adopter des plans directeurs. Dans le reste du *canton*, c'est l'exécutif qui a cette charge. Le *Comité* est fier que ce soit les membres du *Conseil* qui le fassent.

L'échéancier planifié nous donne l'opportunité de travailler avec les districts afin d'améliorer le projet d'agglomération en ayant comme périmètre d'observation, l'*agglomération fribourgeoise* fonctionnelle, périmètre décrit par l'*OFS*.

L'étape de diagnostic se fera ensemble. C'est une grande chance de pouvoir se coordonner pour se mettre d'accord lors de cette étape. L'*Agglomération* travaillera en collaboration avec le district de la Sarine, qui n'a pas encore de plan directeur régional, ainsi qu'avec les districts du Lac et de la Singine, qui ont déjà un plan directeur régional, pour lequel les éléments de diagnostic seront importants.

La stratégie sera coordonnée. Etant donné que le district de la Sarine n'a pas de plan directeur régional, la coordination entre l'*Agglomération* et ce district a une grande importance afin que le *PA4* ait du sens à l'échelle du district entier également.

Les mesures seront séparées entre les deux plans. Le maillage demandé par la Confédération pour les mesures d'agglomération, est très fin. Le maillage du *PDSarine* ne nécessite d'être si précis.

Les *communes membres* payeront cette pièce de puzzle, qu'est le *PA4*, par le biais de l'*Agglomération*. Les communes non membre de l'*Agglomération* payeront pour la pièce de puzzle qui leur correspond. C'est dans ce sens que la *CRID* a accepté un montant pour la réalisation du diagnostic commun. Les *communes membres* ne sont pas sollicitées doublement d'un point de vue financier.

En ce qui concerne le district de la Singine, qui a déjà un plan directeur régional, une coordination aura lieu afin de travailler ensemble sur le diagnostic avec des échanges de données.

Le *Comité* a estimé l'enveloppe financière nécessaire à l'élaboration du *PA4* en tirant les enseignements des projets d'agglomération précédents.

Le *PA3* avait bénéficié d'un nombre important de grands ateliers participatifs, ce qui ne sera pas le cas pour le *PA4* car il ne s'agit pas de refaire la stratégie. Plusieurs études permettant de fournir des données de base sont en cours et pourront servir pour ce *PA4*. Le *Comité* a estimé la globalité des coûts d'élaboration et de production du *PA4* à CHF 820'000, répartis pour moitié sous la rubrique mobilité et pour l'autre moitié sous la rubrique aménagement.

Le *Comité* propose au *Conseil* d'accepter la libération du crédit d'étude du *PA4*, respectivement du *PDA*.

5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ?

Jean-Marc Boéchat. Depuis longtemps, je suis un défenseur de la façon de travailler pour les précédents projets d'agglomération. Je me suis inquiété quand la stratégie et les principes de base ont été entièrement repensés pour le *PA3*. Je nous voyais mal recommencer cet exercice pour le *PA4*. Ensuite, j'ai constaté que l'*Agglomération* travaille sur les axes urbains car l'*ordre du jour* indiquait le point 7 « Crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe (*PA3/U.01*) ». Cela m'a un peu rassuré mais j'aurais aimé disposer de davantage de précisions. Je suis également préoccupé parce que le message n° 25 indique que le crédit est réparti entre la mobilité et l'aménagement. En page 2, ce message explique qu'un « plan directeur est instrument central en matière d'aménagement régional » et « définit les mesures nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace naturel et des ressources ». J'ose imaginer que le volet « nature et paysage » sera intégré dans l'aménagement. Pour mémoire, la Confédération avait reproché à l'*Agglomération*, à maintes reprises, de ne pas être assez agressive sur ce volet. J'estime nécessaire de voir apparaître clairement le montant prévu pour ce volet afin d'éviter tout problème avec la Confédération. Je vous encourage tous à voter en faveur du *PA4*.

Dimitri Küttel. Je suis d'avis que le rythme de quatre ans pour ces projets d'agglomération est relativement soutenu. Je suis conscient qu'il s'agit d'une exigence fédérale et que nous n'avons aucune influence sur ce rythme. Le message stipule que le *PA4* sera adopté par le *Conseil* et que c'est une autre autorité qui adoptera le *PDSarine*. J'aimerais savoir ce qui se passera si le processus d'élaboration du *PDSarine* traîne et que ce plan directeur régional ne puisse être adopté dans les temps.

Eliane Dévaud Sciboz. En ce qui concerne l'organisation du projet, j'ai parlé de pièces de puzzle. Nous avons planifié le projet afin que le *PA4* puisse être déposé en juin 2021 et que cette pièce de puzzle vive pour elle-même. Le *PDSarine* dispose de davantage de temps pour être déposé. La *LATec*, révisée l'année passée, prévoit trois ans depuis l'approbation du *PDCant* par le Conseil fédéral. C'est pourquoi le *PDSarine* a davantage de temps pour être réalisé. La construction de ce projet est prévue de manière à ce qu'une pièce puisse avancer plus vite qu'une autre et qu'au final, les deux pièces soient cohérentes à la fin des travaux.

Alexis Overney. Je vais évidemment souscrire à la volonté de mettre en œuvre le *PA4*. J'observe simplement que nous avons voté le *PA2* le 23 mai 2013, cela fait bientôt six ans. Je suis très heureux d'avoir trouvé l'état des lieux des 87 mesures A du *PA2* dans mon enveloppe. J'attendais un tel document depuis un certain temps déjà. En le lisant, je constate qu'en six ans, seulement 9 % des mesures du *PA2* ont été réalisées. Réussir à atteindre la réalisation de 80 % des mesures du *PA2* en huit années nécessitera une forte ambition de la part des acteurs concernés, qui devront se mettre la pression. Sans cela, le nombre de mesures réalisées n'aura pas beaucoup augmenté. Pour tenir cet objectif, je formule deux demandes. Ma première requête serait que ce document ne soit pas une radiographie unique mais que ce tableau soit mis à jour régulièrement et mis à disposition des membres du *Conseil* pour que nous puissions connaître l'évolution des 87 mesures A du *PA2*. La deuxième demande est que nous puissions obtenir la liste des mesures en question, lesquelles ont été réalisées, lesquelles sont sur le point d'être réalisées, lesquelles sont bloquées et lesquelles ne verront jamais le jour.

Andrea Burgener Woeffray. Lors de sa séance, la *CAME* a reçu l'état des différentes mesures. Un tel état des lieux est réalisé une fois par année. Un pointage ponctuel des mesures est effectué tout au long de l'année en fonction de la planification des mesures, notamment durant les séances de la *Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CARM)* et par le biais de contacts avec les *communes membres*. Le *Comité* et les différentes personnes travaillant sur les projets d'agglomération ont évidemment intérêt à faire un contrôle fréquent de l'état d'avancement des mesures.

Pour la présente séance, le *Comité* a choisi de vous fournir l'aperçu de l'état des lieux des mesures du *PA2*. Je vous rappelle que nous nous punissons nous-même si nous ne faisons pas le nécessaire afin que la réalisation des différentes mesures progresse.

Laurent Bächler. Vielen Dank auch von meiner Seite für die Erstellung der gesamten Statistik zu den Massnahmen des *AP2*. Meine Anfrage wäre, ist es möglich, dieselbe Statistik für die Aufteilung der Finanzen zu haben? Die Massnahmen mit dem Anteil der 20 Millionen Franken, die vom Bund bereits gesprochen wurden. Ich meine nicht die Massnahmen absolut, sondern die Massnahmen, die nach den Finanzen umgesetzt werden müssen.

Andrea Burgener Woeffray. Ich denke, dass ihre Gemeinde bereits genaue Angaben zur Höhe der Beträge hat, die im *AP2* beinhaltet sind. Diese Beträge sind genau auf die verschiedenen Gemeinden aufgeteilt und sind auch bei der *Agglomeration* erhältlich.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

5.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 25.

• Arrêté - Partie « mobilité » du PA4 / Beschluss - Teil « Mobilität » des AP4

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil*.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil*.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

L'article 2 est adopté par le *Conseil*.

[Note de la rédactrice : il n'y avait pas d'article 2 dans cet arrêté.]

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, d'autoriser le *Comité* à engager, sous la rubrique 650.509.07, un crédit d'étude d'un montant de CHF 410'000 pour la partie « mobilité » du *PA4*, respectivement du *PDA*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

• Arrêté - Partie « aménagement du territoire » du PA4 / Beschluss - Teil « Raumplanung » des AP4

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil*.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil*.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

L'article 2 est adopté par le *Conseil*.

[Note de la rédactrice : il n'y avait pas d'article 2 dans cet arrêté.]

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, d'autoriser le *Comité* à engager, sous la rubrique 790.509.07, un crédit d'étude d'un montant de CHF 410'000 pour la partie « aménagement du territoire » du *PA4*, respectivement du *PDA*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le cinquième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

6. Crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts d'agglomération et leur mise en réseau (PA3/3NP.01) / Freigabe eines Studiendarlehens für die Ausarbeitung einer globalen Vision über die Agglomerationsgrünflächen und deren Vernetzung (AP3/NL.01)

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a reçu, du *Comité*, toutes les explications nécessaires au sujet de ce crédit d'investissement. Ce dernier figure au budget et correspond bien à la mesure du *PA3* proposée. La *CF* a bien pris note que les modalités de subventionnement seront définies dans un règlement ultérieur et espère être consultée lors de l'élaboration de ce document. La *CF* est d'avis que ce message tombe à nouveau dans la catégorie des demandes d'investissements ayant un coût de procédure disproportionné par rapport au montant demandé, coût notamment dû à la rédaction du message, à la mobilisation de deux commissions, à une séance du plénum et à l'impression du message. Il faut absolument que le *Comité* propose rapidement une solution afin d'améliorer cette situation qui coûte certainement très cher à notre *Agglomération*, tant en capital humain qu'en frais financiers. Ce n'est pas la première fois que la *CF* réclame cela au *Comité*. Elle espère être entendue cette fois. Afin de diminuer un peu les frais, la *CF* va demander, par un amendement au décret, que le montant soit amorti sur trois ans, soit 33 % par année au lieu des 15 % proposés. La charge financière pour les *communes membres* ne sera pas significative. Avec cette modification, la *CF* vous propose, à l'unanimité, d'accepter le montant de CHF 30'000 demandé par ce message n° 26.

Préavis du 18 février 2019

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Le 18 février 2019, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 26 du *Comité* du 17 janvier 2019 en vue de la libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts (transmis le 6 février 2019 par courriel). Durant la séance de la *CF* du 18 février, la délégation du *Comité*, composée de Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray (membres du *DAEM*), a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration. La *CF* propose au *Comité* d'amortir cet investissement à hauteur de 33 % au lieu des 15 % prévus dans le message n° 26 du *Comité*.

Au vu de ce qui précède, la *CF* préavise favorablement, à l'unanimité, le message n° 26.»

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Die Vision auf die Grünräume der *Freiburger Agglomeration* gilt als Gegengewicht zur Verdichtungsstrategie. Es geht darum, die Parkanlagen zu erhalten und teilweise sogar merklich zu verbessern, um die Qualität der Natur und schliesslich die Lebensqualität unserer Bewohnerinnen und Bewohner zu garantieren. Die Studie soll den Reichtum der Biodiversität und die Verbindungen zur sanften Mobilität evaluieren. Hier ist der Titel der Botschaft wohl etwas irreführend, da es tatsächlich nicht um eine Vernetzung der Parks mit natürlichen Elementen, sondern um eine Einbindung in das Fuss- und Fahrradnetz geht. Die Abgrenzungen dieser Wege sollen aber trotzdem, mindestens teilweise mit Bäumen und Hecken bepflanzt werden. Die Studie wird tatsächlich das *AP4* vorbereiten und soll auch erstellt werden, um zusätzliche Antwort auf die Frage zu geben, inwiefern die *Agglomeration* die Grünräume in der *Freiburger Agglomeration* noch weiter verbessern kann.

La vision des espaces verts d'agglomération correspond à un contrepois de la densification. Il s'agit de les préserver et même de les améliorer de manière significative pour garantir une qualité de vie, de la nature et de biodiversité. L'étude doit sonder l'attractivité et la richesse en biodiversité des espaces, leur rayonnement régional ainsi que leur accessibilité en *MD*. Le titre du message n° 26 n'est pas très clair. Il s'agit d'une mise en réseau par la *MD* et non pas par un renforcement des éléments naturels verts. Cette étude sert finalement aussi à la préparation du *PA4*. Il faudra sans doute d'autres mesures de ce type pour améliorer la nature et la directive de la biodiversité dans le cadre des *communes membres*.

La *CAME* vous recommande avec une voie d'abstention d'approuver le crédit.

Die *KRMU* empfiehlt Ihnen mit einer Enthaltung Annahme des Kredits.

6.3 Présentation du message n° 26 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 26 des Vorstandes

Andrea Burgener-Woeffray. Dans le *PA3*, il existe une mesure intitulée « parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité » : c'est la mesure 3NP.01. Elle permet la valorisation ainsi que la mise en réseau des parcs urbains. Un montant de CHF 20,5 millions est réservé pour ces mesures. Dans le message, le *Comité* vous propose l'élaboration d'une vision globale des espaces verts de l'*agglomération fribourgeoise*. Il s'agit d'un crédit d'étude de CHF 30'000. La notion de parc urbain est remplacée au profit de la notion d'espaces verts caractérisés par leur attractivité, leur accessibilité et leur biodiversité. D'une part, cette étude permettra la mise en œuvre d'une mesure du *PA3*, mais également de préciser la thématique pour le volet « nature et paysage » en vue du *PA4* et des projets d'agglomération suivants. Cette étude se base sur un inventaire des espaces de détente, des loisirs existants et projetés. L'*Agglomération* fera une présélection des espaces annoncés selon les critères de l'accessibilité, d'attractivité et de biodiversité. Elle fera cette présélection avec les représentants des *communes membres*. Les mandataires développeront une analyse fine de ces espaces verts, leur complémentarité mais également leur mise en réseau. Les *communes membres* seront intégrées dans un groupe technique et un groupe de pilotage. Les résultats de leur travail seront présentés lors d'un atelier participatif avec les représentants communaux. Le rapport intermédiaire comprendra la vision stratégique pour les espaces verts et leur mise en réseau à travers la *MD*, comme l'a dit M. Allenspach. Sur la base du rapport intermédiaire, les *communes membres* décideront si elles souhaitent se lancer dans la deuxième phase. Le mandataire établira alors un schéma de principe (plan guide) avec des propositions concrètes d'aménagement pour les espaces retenus. Un atelier participatif sera ouvert à la population de la *commune membre* en question afin qu'elle se prononce sur les aménagements proposés et imaginés. Les *communes membres* décideront par la suite de la mise en œuvre.

Dieser Studienkredit in der Höhe von CHF 30'000 zeigt verschiedene Vorteile auf. Zum einen, die Aufwertung von Grünflächen im gesamten Einzugsgebiet der *Agglomeration*. Gemeinsam mit den Gemeinden wird die Auswahl jener Grünflächen getroffen, welche näher auf ihre Erreichbarkeit, ihre Attraktivität und ihre Biodiversität überprüft werden sollen. Die Gemeinden werden in die Erarbeitung der strategischen Vision und des Gesamtplans einbezogen. Partizipative Prozesse finden auf zwei Stufen statt und das Resultat der Studie soll als strategische Grundlage in den Teil „Natur und Landschaft“ des *AP4* einfließen.

Je remercie la *CF* et la *CAME* pour le soutien apporté à ce message. La délégation du *Comité* s'est engagée lors de la séance de la *CF* à soumettre, au *Comité*, la demande d'alléger la procédure pour des montants de moindre importance.

In Namen des *Vorstandes* bitte ich Sie dem Kredit in der Höhe von CHF 30'000 zuzustimmen.

6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 26.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil*.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen?

François Grangier. Conformément au préavis de la *CF*, je dépose un amendement concernant l'article premier alinéa 2 afin qu'il soit modifié comme suit : « Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti à hauteur de 33.33 % par année ».

René Schneuwly. Le *Comité* a voté par voie de circulation à propos de ce changement. Le *Comité* donne son accord avec cette modification et considère également que la *CF* a raison pour les investissements d'un montant égal ou inférieur à CHF 50'000, voire davantage. Il faudrait réfléchir à passer dorénavant par le budget de fonctionnement. Je fais seulement une réserve en ce qui concerne les mesures qui sont cofinancées. Ces dernières vont automatiquement devoir faire l'objet d'un message.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* avec les modifications apportées par l'amendement de M. Grangier et l'accord du *Comité*.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

L'article 2 est adopté par le *Conseil*.

[Note de la rédactrice : il n'y avait pas d'article 2 dans cet arrêté.]

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, d'autoriser le *Comité* à engager, sous la rubrique 790.509.18 du budget d'investissement, un crédit d'étude d'un montant de CHF 30'000 pour mener à bien une étude pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts d'agglomération et leur mise en réseau, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 45 voix. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* avec le complément proposé par M. Grangier à l'article 1 alinéa 2.

Ce sixième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

7. Crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe (PA3/U.01) / Freigabe eines Studiendarlehens für die Definition des Siedlungsentwicklungspotenzials pro Achse (AP3/3S.01)

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* est persuadée par la nécessité de procéder aux analyses restantes dans le domaine des axes structurels de notre *agglomération fribourgeoise*. Après le premier crédit libéré en mai 2018 pour l'axe Marly-Pérolles, il est prévu que le reste de l'étude soit réalisé pour les cinq autres axes. Le message parle des enseignements particulièrement pertinents tirés de l'étude Marly-Pérolles. La *CF* souhaite que le *Conseil* puisse avoir une information concernant les conclusions de cette première étude afin de pouvoir mieux se rendre compte des résultats des frais engagés pour cela. A l'unanimité, la *CF* vous recommande de soutenir la dépense de CHF 200'000 afin de poursuivre les études souhaitées dans le message n° 27.

Préavis du 18 février 2019

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 18 février 2019, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 27 du *Comité* du 19 décembre 2018 en vue de la libération du crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe (PA3/3U.01) (transmis le 6 février 2019 par courriel). Durant la séance de la *CF* du 18 février, la délégation du *Comité*, composée de Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray (membres du *DAEM*), a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration. Au vu de ce qui précède, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le message n° 27. »

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. La stratégie d'urbanisation du *PDA* retient six axes principaux d'urbanisation et de densification. Il s'agit de boulevards élargis par des périmètres sur les deux côtés. La *CAME* a pu prendre connaissance des résultats provisoires, tout d'abord dans un premier volet portant sur l'estimation des surfaces bâties et la densité réglementaire. Le potentiel évalué permet, par la suite, d'orienter les efforts à effectuer dans les secteurs concernés. Dans un deuxième volet, d'autres résultats décrivent le

tissu bâti et montrent les caractéristiques ainsi que la densité réellement observées. Dans la partie Marly, nous pouvons constater un potentiel très élevé de densification mais également des obstacles techniques pour les mobiliser. Ces observations servent toutefois à mieux orienter le développement dans les différents secteurs. La *CAME* a constaté que cette étude peut effectivement servir de base méthodologique pour les études relatives aux cinq axes supplémentaires pour lesquels le *Comité* demande le crédit.

Die Planungsstrategie der *Agglomeration* legt die sechs hauptsächlichsten Entwicklungsachsen fest, davon eine entlang der Hauptstrasse in Düdingen. Der *Rat* hat bereits einen ersten Kredit für die Analyse der Achse Pérolles-Marly gesprochen. Die *KRMU* hat die vorläufigen Resultate der Studie zur Kenntnis nehmen können. In einer ersten Phase wurden die überbauten Flächen und die reglementarische Dichte untersucht, in einer zweiten Phase die Charakteristik der Quartierstrukturen und ihrer tatsächlichen Dichte beobachtet. Für die Achse in Marly lässt sich ein sehr hohes Verdichtungspotenzial feststellen, aber auch technische Probleme, um diese Potenziale wirklich zu nutzen. Die Beobachtungen können jedenfalls dazu dienen, die künftige Entwicklung der einzelnen Sektoren besser auszurichten. Die *KRMU* ist überzeugt, dass auf Basis dieser Methode, auch die Studien der weiteren fünf Achsen bestens und innerhalb kurzer Zeit ausgeführt werden können.

La *CAME* se pose encore des questions pour la suite, notamment en ce qui concerne la clarification des compétences entre l'*Agglomération* et les *communes membres* pour l'urbanisation future. Elle se demande quelle sera la stratégie et quels seront les instruments pour l'orientation à moyen et à long termes de la densification et du tissu bâti. Il y a encore des problèmes à ce sujet. Le *PDA*, accompagnant le *PA4*, devrait aussi apporter des réponses à l'avenir.

Für die *KRMU* stellen sich noch einige Fragen, insbesondere zur Klärung der Kompetenzen zwischen der *Agglomeration* und den *Mitgliedsgemeinden* der *Agglomeration* Freiburg, um die mittel- und langfristige Entwicklung und Verdichtung auszurichten. Auch hier wird der *RPA* zum *AP4* einige Aspekte klären müssen. Die *KRMU* empfiehlt Ihnen einstimmig die Annahme der Vorlage.

La *CAME* vous recommande, à l'unanimité, d'approuver le message.

7.3 Présentation du message n° 27 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 27 des Vorstandes

Andrea Burgener-Woeffray. Je vous remercie tout d'abord au nom du *Comité* d'avoir accepté le crédit d'étude pour les espaces verts. Le crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe, que je sollicite au nom du *Comité*, est en quelque sorte le revers de celui pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts d'agglomération et leur mise en réseau.

Conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la stratégie d'urbanisation du *PA3* a pour but de contenir l'étalement urbain ainsi que de renforcer la densification et la restructuration du tissu bâti existant. Le *PA3* a défini des axes fonctionnels, organisés autour des boulevards, qui en constituent les colonnes vertébrales. Comme vous avez pu le voir dans le message, il y a cinq axes en Ville de Fribourg et dans la couronne, dont un axe à Düdingen. Il convient alors de définir de quelle manière l'*agglomération fribourgeoise* pourrait être restructurée et densifiée vers l'intérieur.

Le *Comité* a demandé lors de la séance du *Conseil* du 18 mai 2017 la libération du crédit d'étude pour le premier axe Marly-Pérolles pour un montant de CHF 130'000. Les résultats de cette première étude sont intéressants.

Afin de répondre notamment au Président de la *CF*, je vous résume à présent les détails de ces résultats portant sur ce premier axe, déjà transmis à la *CAME*. Nous avons une estimation des surfaces bâties, c'est-à-dire une estimation de ce qui est construit. Nous connaissons aussi les densités réglementaires, donc les indices possibles et supplémentaires tirés des règlements communaux d'urbanisme (RCU). La superposition de l'existant et du possible nous donne un potentiel théorique de densification. Ce potentiel théorique contient certes certainement des erreurs sur l'une ou l'autre parcelle, mais il est une très bonne base de données pour l'*Agglomération*, pour démontrer les efforts à entreprendre dans le cadre du *PA4*. Ce potentiel théorique est déjà également une bonne base de données pour les *communes membres* concernées pour guider la densification vers l'intérieur. Les *communes membres* devraient passer par la suite à une analyse encore plus fine. Elles devraient intégrer les différents obstacles, auxquels a fait allusion M. Allenspach. Ces obstacles pourraient être notamment la protection d'un bâtiment ne pouvant plus être agrandi ni transformé, une ligne de haute tension passant au-dessus d'une parcelle inconstructible pour cette raison ou encore le degré de sensibilité au bruit. Ces obstacles définiront le potentiel de densification d'un bâtiment ou d'une parcelle. Cette étude est une excellente orientation pour l'*Agglomération* et les *communes membres*. C'est pourquoi le *Comité* vous soumet ce soir la suite pour la définition du potentiel du développement urbain pour les cinq axes restants qui intègrent également les *communes membres* de la couronne. Ce crédit d'étude, sur lequel vous voterez, comprend, d'une part, l'analyse quantitative et, d'une autre part, intégrera les aspects qualitatifs, tels que les caractéristiques mentionnées pour les axes, comme l'identité d'un axe, des ambiances à respecter ou les usages particuliers. La méthodologie développée pour le premier axe reste la même, raison pour laquelle le crédit

d'étude s'élève à CHF 200'000 pour les cinq axes restants. Je remercie la *CF* ainsi que la *CAME* pour le soutien apporté au message.

Wenn Sie dem Kredit heute Abend zustimmen, dann können Sie detaillierte Angaben zum Verdichtungspotenzial entlang der Achse, die Sie und ihre Gemeinde auch betrifft, erwarten. Sie erhalten eine Datenbank, welche Ihnen als Grundlage für ein Monitoring dienen wird, um konkret und vor Ort Entscheide zur Verdichtung treffen zu können. Der dafür notwendige Betrag von CHF 200'000 wird vollumfänglich von der *Agglomération* finanziert.

Le *Comité* vous propose de libérer l'intégralité du montant de CHF 200'000 qui est inscrit au budget d'investissement de 2019 dans la rubrique 790.509.16.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ?

Dimitri Küttel. Je salue ce message et je vous invite ce soir à l'accepter. Par contre, j'aimerais savoir comment seront traités les sites stratégiques le long de ces axes. Je pense en particulier au site stratégique de Bertigny situé sur l'axe Avry - Villars-sur-Glâne. Pour rappel, il y avait des divergences entre l'*Etat de Fribourg*, l'*Agglomération* et certaines *communes membres*. Pouvez-vous m'indiquer de quelle manière ce site stratégique sera traité dans le cadre de cette étude ?

Andréa Burgener Woeffray. Une étude particulière portant sur les sites stratégiques sera menée. Elle complètera l'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe, proposée ce soir.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 27.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil*.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, d'autoriser le *Comité* à engager, sous la rubrique 790.509.16 du budget d'investissement, un crédit d'étude d'un montant de CHF 200'000 pour l'élaboration d'une étude portant sur la définition du potentiel de développement urbain par axe selon la stratégie définie dans le *PA3*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 43 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce septième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

8. Réponse du Comité à la question relative à la position et à la stratégie du Comité sur l'avenir de l'Agglomération en cas de fusion du Grand-Fribourg / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage betreffend den Standpunkt und die Strategie des Agglomerationsvorstandes zur Zukunft der Agglomeration Freiburg im Falle einer Fusion des Grossfreiburgs (Quest Leg2016-2021 2017 006)

8.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

René Schneuwly. La réponse du *Comité* à cette question complexe, est la suivante.

Même si quelques mois se sont écoulés depuis le dépôt de la question, le *Comité* observe que le processus de fusion mené actuellement comporte une part importante d'incertitudes, tant au niveau du périmètre que du calendrier prévu.

Monsieur le Préfet de la Sarine, ici présent, pourrait nous apporter des précisions étant donné qu'il est le Président de *l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg (ci-après Assemblée constitutive)* mais il me semble que nous en saurons davantage à ce sujet en avril 2019.

Dans ces circonstances, il nous est primordial de pouvoir nous appuyer sur la structure de collaboration intercommunale de coopération que constitue *l'Agglomération*. Cette dernière entend axer ses efforts sur les nombreux dossiers à traiter, qui auront certainement une vie bien plus longue que le processus qui est en cours.

Il est difficile de répondre à cette question car des votes consultatifs devraient avoir lieu en 2019. Ces votes devraient permettre de procéder à une première appréciation sur la portée du processus engagé sur *l'Agglomération*.

A plus long terme, le *Comité* estime en revanche que les tâches actuellement effectuées par *l'Agglomération* gagneraient à être traitées à une échelle qui corresponde davantage au périmètre fonctionnel de *l'agglomération fribourgeoise*, *l'Agglomération* représentant un périmètre institutionnel.

Le pôle d'attractivité urbain, que présente *l'agglomération fribourgeoise*, s'étend en effet sur trois districts et plus de trente communes.

Les réflexions menées en termes d'aménagement et de mobilité ou même en matière économique, culturelle ou touristique, impliquent ainsi un traitement régional qui ne peut pas être pleinement garanti avec les dix *communes membres*, ni sur la base des districts tels que nous les connaissons actuellement. Nous avons parlé d'un message concernant le *PA4* en faisant le rapport avec le *PDSarine*. Cette coordination technique, à l'échelle de ce périmètre élargi, a été pour la première fois engagée dans la perspective d'un *PA4*. La révision quasi simultanée du *PDA* et des plans directeurs des districts, sous l'impulsion du nouveau *PDCant*, qui doit prochainement être adopté, offre une fenêtre d'opportunité technique à la coordination des planifications. Ce processus s'accompagne d'un suivi politique entre le *Comité*, les préfectures et les communes concernées. Le concours de la *DIAF* à cette réflexion est également acquis.

La consolidation institutionnelle de ces démarches nécessite encore un long et important travail qui passe notamment par la révision en cours de la *loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (LAgg)*. Dans tous les cas, le *Comité* veille à ce que cette réflexion puisse s'effectuer parallèlement au processus de fusion afin de préserver l'instrument de coordination régional important que *l'Agglomération* est devenue au cours de ces dix dernières années. Il a notamment inscrit, à ce titre, un montant au budget de fonctionnement 2019 afin d'accompagner cette réflexion. Sur cette base, il entend par la suite conduire une démarche proactive auprès de toutes les instances concernées en vue d'établir une stratégie commune pour le bien du centre cantonal au sens large. Je rappelle qu'il n'y a pas de conflit entre les deux projets, l'un est en route et va continuer, l'autre doit également se poursuivre. Il y aura une coordination entre les travaux de ces deux projets.

8.2 Avis de l'auteur / Meinung des Autors

Le Président. M. Dorthe, êtes-vous satisfait de la réponse?

Sébastien Dorthe. Merci au *Comité* pour cette réponse. Je suis ravi de constater que *l'Agglomération* souhaite notamment étendre son territoire et entamer des démarches proactives auprès de toutes les instances concernées. Il est en effet maintenant plus que primordial que *l'Agglomération* et *l'Assemblée constitutive* soient des partenaires et non pas des concurrents. Je suis satisfait également d'entendre le Président du *Comité* dire qu'il n'y a pas de conflit entre les deux projets. Quand je parle de partenariat, je pense notamment à ce que nous profitons concrètement d'entamer des discussions une nouvelle fois proactives sur l'évolution possible, voir nécessaire des compétences institutionnelles et statutaires, tant dans *l'Agglomération* que dans la nouvelle commune fusionnée. A ce titre, je rappelle que deux interventions parlementaires sont actuellement en cours de réflexion sur les compétences en lien avec les infrastructures sportives et culturelles. C'est une belle occasion pour notre chère *Agglomération* de se mettre à table pour discuter de notre avenir et le préparer.

Bernhard Altermatt. J'interviens au nom du *Bureau du Conseil*. Il est très rare que le *Bureau du Conseil* décide de prendre position sur une réponse du *Comité* mais le *Bureau du Conseil* a estimé que le projet de fusion du Grand Fribourg et son agencement avec les travaux ainsi que l'existence même de *l'Agglomération* méritaient une intervention. Nous constatons avec satisfaction que le *Comité* a pris de premières dispositions pour assurer un suivi continu des questions liées à la fusion éventuelle d'une partie plus ou moins grande des *communes membres*, qui décideront d'unir leur destin. Une chose est claire, *l'Agglomération* ne pourra, sans réforme structurelle et sans un élargissement de son périmètre, continuer à fournir les prestations attendues par la population. Le *Bureau du Conseil* répète avec insistance le fait qu'une fusion dans le Grand Fribourg devra nécessairement coïncider dans le temps avec une réforme de *l'Agglomération*.

Ohne eine Reform der *Agglomeration*, ohne eine Erweiterung ihres Perimeters, verlieren wir bei einer Fusion Grossfreiburgs nicht nur unseren Handlungsspielraum, sondern auch unsere Existenz-

berechtigung. Und zwar unabhängig von der Zahl der Gemeinden, die fusionieren werden. Wir danken dem *Vorstand*, dass er diese Frage auf dem Radar verfolgt und wünschen uns, dass er in dieser wichtigen Angelegenheit noch stärker proaktiv tätig wird. Die an der Fusion beteiligten Gemeinden und der Saanebezirk haben nicht die Ressourcen und auch nicht die Kapazität, parallel zur laufenden Fusion auch noch Verhandlungen für eine Reform der *Agglomération* aufzugleisen.

Nous remercions le *Comité* et l'administration de l'*Agglomération* d'avoir saisi l'occasion des préparatifs pour le *PA4* afin d'établir les premiers liens et contacts allant au-delà des limites de notre *agglomération fribourgeoise* et au-delà des limites des districts de la Sarine et de la Singine. Sans cet élargissement de la perspective et de l'aire géographique dans laquelle nous envisageons la politique d'agglomération, l'*Agglomération de Fribourg* risque une nouvelle fois d'être recalée, respectivement d'obtenir un résultat inférieur à ses aspirations, à ses besoins et à ses capacités.

Der *Kanton* Freiburg braucht eine starke *Agglomération*, welche die Gemeinden des Saanebezirks, des angrenzenden Sensebezirks sowie des Seebezirks umfasst. Und diese Zusammenarbeit muss gleichzeitig, ich wiederhole es, gleichzeitig mit einer Fusion Grossfreiburgs angestrebt werden.

La défense de nos intérêts face aux instances fédérales, qui mettent à disposition le financement pour les programmes d'agglomération, passe obligatoirement par un élargissement de nos capacités d'action. Dans ce sens, le *Bureau du Conseil* appelle le *Comité* à renforcer son action et à multiplier les travaux à ce sujet. Il invite le *Comité* à créer un groupe de travail stratégique auquel le *Conseil* est associé. Ce groupe devrait réunir les Préfets de la Sarine, de la Singine et du Lac, ainsi que les autorités cantonales en charge du dossier.

Wie Herr Schneuwly schon in Erinnerung gerufen hat, verfügt das Budget der *Agglomération* bereits über einen entsprechenden Posten, um die Arbeit einer solchen strategischen Arbeitsgruppe zu ermöglichen. Seien wir mutig und übernehmen wir zu diesem Zweck eine Parole der Pfadfinder als Leitlinie, die sich auf dem Weg nach vorne an folgendem Slogan orientieren: «All Zeit bereit».

L'*Agglomération* doit se tenir prête à affronter son avenir (applaudissements).

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

Ce huitième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

Christophe Giller. Je vous rappelle que j'ai fait une modification de l'*ordre du jour* en début de séance.

Le Président. Nous allons traiter le point 9 « transmission des interventions parlementaires » avant de répondre à votre question.

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

9.1 Postulat relatif à une commission de l'horaire des Transports publics de l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend einer Fahrplankommission für den öffentlichen Verkehr der Freiburger Agglomération (Post Leg 2016-2021 2018 013)

a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

Christoph Allenspach. Le *Comité* préavise défavorablement la transmission de ce postulat. La prise de position est un peu défensive. La faculté de conclure des conventions de prestations est en effet une compétence du *Comité*. Le postulat demande l'étude de l'introduction éventuelle d'une commission consultative du *Comité*. La forme et la structure de l'organe reste à définir. Nous connaissons en effet la manière de la consultation des *communes membres*, de la *CARM* ainsi que l'évaluation interne de l'administration de l'*Agglomération*. Je remercie par ailleurs le *Comité*, qui a consulté la *CAME* en automne passé et l'a informée sur la planification des années à venir, lors de la dernière séance *CAME*.

Par contre, nous pouvons avoir quelques doutes quand le *Comité* dit que la méthodologie a largement fait ses preuves. Il faut tout simplement regarder l'horaire actuel, qui ressemble à un assemblage qui a souvent peu en commun avec le quotidien des usagers. Selon les lignes, il peut changer plusieurs fois par jour. Depuis l'introduction d'un horaire scolaire et d'un horaire hors scolaire en 2017, les clients se font surprendre aux vacances ou lorsqu'il y a des ponts en lien avec des jours fériés. Avant il y avait six semaines de diminution de cadence en été, maintenant cette durée s'est allongée à quinze semaines réparties sur toute l'année. Certaines des améliorations, annoncées à l'époque par les *TPF*, ne sont pas du tout des améliorations. L'extension de l'horaire de la ligne 6 en décembre 2017 consiste ainsi en une seule course supplémentaire, le dimanche matin.

Les *TPF*, qui proposent l'horaire, ont une toute autre logique, fonctionnelle et technique. L'*Agglomération* souhaite les meilleures prestations pour les usagers. Ces deux points de vue ne sont pas toujours compatibles.

Cette situation nous amène à nous poser des questions. Ces changements, quelques fois à l'encontre des intérêts de l'*Agglomération*, sont-ils vraiment voulus par le *Comité* et ses organes consultés ? Quelle est la bonne méthode pour évaluer les lacunes de ces horaires ? Les *TPF* se basent uniquement sur les

réactions positives et négatives de leurs clients ce qui semble tout de même une méthode un peu anachronique.

Le postulat demande de mettre en place une procédure aboutissant à une évaluation plus profonde de la part de l'*Agglomération*. Nous savons bien sûr que le *Comité* et l'administration de l'*Agglomération* sont souvent surchargés et qu'il est difficile de suivre tous leurs dossiers. Une commission ou un groupe de travail permanent pourrait être une manière permettant d'arriver aux bonnes conclusions. Dans ce sens, je vous remercie de bien vouloir transmettre le postulat.

b Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. In seiner Sitzung vom 12. September 2018 hat das *Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Ratsbüro)* die Zulässigkeit und die rechtliche Qualifikation dieses Vorstosses geprüft. In Bezug auf die rechtliche Qualifikation und die Zulässigkeit beschliesst das *Ratsbüro*, dass dieser Vorstoss zulässig ist. Dans sa séance du 12 septembre 2018, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, que cette intervention est recevable.

c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La commande d'offre de *transport public (ci-après TP)* se fait de manière bisannuelle. Un cahier des charges est établi par le *Comité* et transmis aux *TPF* pour un chiffrage de l'offre. L'année précédant l'établissement de ce cahier des charges, une consultation a lieu auprès des *communes membres*, de la *CARM* et de la *CAME*. Des groupes de travail avec les *communes membres* par secteurs ont également lieu. Des groupes de travail avec les *TPF*, l'*Etat de Fribourg* et des membres du *Comité* sont également organisés. Les remarques des usagers, qui arrivent à l'*Agglomération*, sont analysées. Cette vaste consultation a pour objectif d'améliorer les horaires. C'est sur la base de l'examen des retours de cette consultation que le cahier des charges est établi. Lors de la dernière séance de la *CAME*, nous avons pu, entre autres, discuter de ces périodes de vacances moins dotées maintenant en *TP*. La *CAME* a pu constater que le *Comité*, dans une option demandée en chiffrage, met des renforts aux heures de pointes justement pendant les « petites vacances », périodes durant lesquelles de nombreuses personnes travaillent. Ce sont des vacances scolaires pendant l'année scolaire et non pas celles de fin juillet-début août. Le *Comité* considère que l'établissement d'une commission horaire spécifique n'est pas nécessaire. En ce sens, le *Comité* préavise défavorablement la transmission de ce postulat.

d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

Dimitri Küttel. J'aimerais préciser que jusqu'à peu, la *CAME* n'était pas consultée. Suite au dépôt de ce postulat, le *Comité* a transmis, à la *CAME*, des informations concernant, notamment, les différentes consultations. La *CAME* remercie d'ailleurs le *Comité*. Je vous invite tout de même à accepter ce postulat et à soutenir la création d'un groupe de travail.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

1^{er} vote

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat relatif à une commission de l'horaire des *TP* de l'*agglomération fribourgeoise*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 17 voix
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 19 voix
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a refusé, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg_2016-2021_2018_013.

Nous passons donc au point suivant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

- Un des membres du *Conseil* indique que le nombre total de voix est incorrect. Selon lui, il y a 45 membres du *Conseil*. -

Le Président. Nous sommes 44 membres du *Conseil* car un membre du *Conseil* est déjà parti.

Anita Johner-Tschannen. Le nombre total des voix annoncées est de 41.

Le Président. Est-ce que certains membres du *Conseil* ne se sont pas exprimés ? Ce n'est pas le cas. Nous sommes actuellement 44 membres du *Conseil*. Nous recommençons le vote.

2^{ème} vote

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat relatif à une commission de l'horaire des *TP* de l'*agglomération fribourgeoise*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 20 voix
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 19 voix
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg_2016-2021_2018_013.

Le Président. Je rappelle que les points 9.2 et 9.3 ont été supprimés de l'*ordre du jour*. Nous passons au point 9.4.

9.2 Postulat concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos / Postulat betreffend eine Partnerschaft mit einem Unternehmen, das ein GPS-Ortungssystem für Fahrräder anbietet (Post Leg 2016-2021 2018 014)

La transmission de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance du *Conseil*.

9.3 Postulat concernant le développement d'un service de livraison à domicile dans l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend die Einführung eines Hauslieferdienstes in der Freiburger Agglomeration (Post Leg 2016-2021 2018 015)

La transmission de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance du *Conseil*.

9.4 Postulat demandant l'étude de la possibilité de mettre des petits bus 100 % électriques sur la ligne 4 Gare-Auge / Postulat betreffend eine Studie zur Prüfung der Möglichkeit, zu 100 % elektrische Kleinbusse auf der Linie 4 Bahnhof-Auge einzusetzen (Post Leg 2016-2021 2018 016)

a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

Pierre-Alain Perritaz. Depuis que j'ai déposé ce postulat, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Lors d'une rencontre avec la direction des *TPF*, une présentation portant sur un début d'étude réalisée par les *TPF* m'a été présenté. Cette étude concerne justement cette possibilité d'avoir des petits bus électriques à batterie sur la ligne 4 de l'Auge et aussi sur d'autres lignes situées dans le *canton*. C'est pourquoi je retire mon postulat afin d'éviter de réaliser des études en double. Par contre, je demanderai tout de même au *Comité* de prendre contact avec les *TPF* pour suivre ce dossier et savoir où en est cette étude. Nous aurons peut-être un jour des petits bus à batterie sur la ligne 4 de l'Auge. A titre personnel, j'aimerais que d'ici quelques années, l'ensemble du réseau de l'*agglomération fribourgeoise* soit desservi uniquement par des bus électriques.

Le Président. Nous prenons note que vous retirez votre postulat.

Ce neuvième point de l'*ordre du jour* est ainsi liquidé.

10. Réponse à la question de M. Giller / Antwort einer Frage von Herr Giller

Le Président. Nous passons maintenant la parole à M. Giller qui avait demandé une modification de l'*ordre du jour* et qui aimerait s'exprimer.

Christophe Giller. J'aimerais avoir la réponse à ma question qui figure en page 51 du *PV* du 13 septembre 2018.

Félicien Frossard. Pour résumer, M. Giller faisait valoir que Mme Zbinden n'avait pas été convoquée à la séance du *Conseil*, quand bien même elle avait été désignée comme membre du *Conseil* par la Ville de Fribourg, mais elle n'avait pas encore été assermentée par la préfecture. M. Giller s'étonnait de la longueur prise par cette procédure d'assermentation.

Je peux y répondre de la manière suivante : pour l'*Agglomération*, l'assermentation est déterminante pour l'exercice valable du droit de vote. D'un point de vue administratif, nous considérons donc que la convocation aux séances du *Conseil* n'est adressée qu'aux personnes qui sont effectivement dûment assermentées. Il ne me semble guère élégant ici de rechercher qui, de la préfecture de la Sarine, de l'*Agglomération* ou de Mme Zbinden elle-même, est responsable du retard de l'assermentation. Je constate que le *Conseil* est à présent au complet et qu'il peut valablement siéger.

Christophe Giller. Je demandais pourquoi certaines personnes sont convoquées sans avoir été assermentées au préalable, comme c'est le cas ce soir. Pourquoi d'autres personnes dans le même cas n'ont pas reçu de convocation ? De plus, je demandais ce qui se passerait si une personne élue, n'ayant pas reçu de convocation trois mois après son élection, ne participe pas. Est-ce qu'en cas de recours, toutes les décisions ayant été prises par le *Conseil* deviennent caduques car une personne a été élue mais n'avait pas le droit de siéger ? Qu'est ce qui se passe si une personne est élue au *Conseil* et qu'il y a un recours contre son élection alors qu'elle y siège déjà ? J'aimerais obtenir ces précisions.

Bernhard Altermatt. Je propose à M. Giller de discuter de ces questions autour d'un verre avec les personnes concernées. Le Préfet de la Sarine, M. Giller et Mme Zbinden sont là. Cela permettra de régler ces questions de manière bien moins formelle.

Le Président. Je propose à M. Giller d'accepter cette proposition. Cette question est ainsi liquidée. Ce dixième point de l'*ordre du jour* est ainsi liquidé.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons aux divers. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

Dimitri Küttel. Je recommande au Président du *Conseil* d'annoncer le nombre de membres du *Conseil* présents avant les votes afin d'éviter des problèmes et contestations par rapport aux résultats. Cela pourrait être judicieux.

Jean-Marc Boéchat. Suite à la démonstration concluante de ce soir, je propose que l'administration et le *Comité* préparent d'ores et déjà la mise en place d'un vote électronique avant l'approbation de notre *Règlement du Conseil* révisé en 2018. Nous perdrons ainsi bien moins de temps.

Le Président. Nous prenons note de votre proposition.

Dominique Rhême. Comme vous le savez, cela fait deux ou trois ans que les communes de Belfaux et de Corminboeuf ont fusionné avec un territoire voisin qui n'étaient pas membre de l'*Agglomération*. Vous aurez peut-être pu constater ceux qui ont fait un peu de course d'orientation dans leur jeunesse que les trois cartes présentées dans les trois messages d'aujourd'hui étaient toutes différentes. En fait, seule la carte bleue en page 6 du message n° 25 est correcte. Je demande simplement à l'administration de l'*Agglomération* de mettre systématiquement à jour les cartes territoriales lorsqu'elles sont utilisées dans un nouveau document. Si ce n'est pas fait, il y a fort à parier que le *PA4* comportera des erreurs dans ses cartes de l'*agglomération fribourgeoise*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. J'aimerais vous remercier d'avoir participé à cette séance. Je remercie le Conseil communal de Belfaux de nous avoir reçus. Je remercie la Paroisse de Belfaux qui a mis gracieusement cette salle à disposition. Je vous invite à rester et à régler certains petits détails autour d'un verre qui va vous être servis maintenant. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Nous nous reverrons lors de la séance du *Conseil* du 23 mai 2019 à Düdingen. Je clos la présente séance (applaudissements).

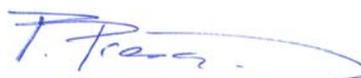
Fin de la séance à 21 h 45 / Ende der Sitzung um 21.45 Uhr

Le Président du *Conseil* / Der Präsident des Rates



Marc Lüthi

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard